

**Monsieur Sébastien Lecornu**

Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

**Objet : Contribution d'Intercommunalités de France au projet de loi de décentralisation**

Pièces-jointes : Note de position relative à la décentralisation de la politique de l'habitat ; Synthèse de la réunion des intercommunalités d'Outre-Mer lors de la 35<sup>ème</sup> Convention nationale des intercommunalités de France.

Nos réf. : 2025-084 SMI/VL/EJL

Paris, le 31 octobre 2025

Monsieur le Premier ministre,

Je vous remercie d'avoir invité Intercommunalités de France à contribuer au nouvel acte de décentralisation que vousappelez de vos vœux. Réunis en congrès à Toulouse début octobre, nos adhérents ont attentivement examiné la proposition que vous avez formulée dans votre courrier daté du 19 septembre.

Ils partagent notamment votre analyse quant à l'enchevêtrement des interventions de l'État et des collectivités, qui génère des dépenses inutiles et nuit à l'efficacité de l'action publique et à l'identification de responsabilités claires dans sa mise en œuvre, pourtant essentielles au bon fonctionnement de la démocratie locale.

Les intercommunalités souhaitent en priorité que nous allions au bout de la décentralisation des compétences qui leur ont déjà été confiées, et pour lesquelles leurs responsabilités sont bien identifiées par les Français : le développement économique, la transition écologique et la cohésion sociale et territoriale.

Si dans ces différents domaines, l'État maintient un rôle légitime de stratège pour orienter et impulser des politiques, mais aussi un rôle de garant du principe d'égalité, il contraint excessivement l'action locale par la voie de contrôles a priori, d'instructions, la multiplication d'avis et d'autorisations ou par le pilotage centralisé de crédits pourtant affectés à des politiques décentralisées (par exemple les crédits de la politique de la Ville).

Une politique réellement décentralisée suppose que tous les leviers de sa mise en œuvre soient confiés à un niveau territorial, avec les moyens humains et financiers appropriés. Toute latitude devrait être laissée au pouvoir réglementaire local pour fixer, dans chaque territoire, les modalités d'exécution des politiques publiques qui relèvent d'une compétence décentralisée.

Elle doit également pouvoir s'appuyer sur un recours facilité à l'expérimentation locale.

Plutôt que la loi, le recours à la contractualisation doit être privilégié pour fixer les objectifs, les moyens et les modalités d'évaluation des politiques publiques lorsqu'elles font intervenir plusieurs acteurs publics (y compris l'État bien entendu), et ce dans chaque territoire en fonction de ses spécificités.

À cet égard, la proposition de loi n° 1881 visant à expérimenter la décentralisation de la compétence « rénovation énergétique des logements » aux intercommunalités et aux départements, déposée le mardi 30 septembre 2025 par Monsieur Sébastien Martin, constituerait une avancée concrète, que nous souhaitons voir aboutir.

Au cours des débats de la 35ème Convention nationale des intercommunalités de France, plusieurs politiques publiques sont apparues comme devant faire l'objet d'une attention particulière. Elles sont au cœur de l'action intercommunale, ce qui ne signifie pas que l'intercommunalité devrait en avoir l'exclusivité, leur mise en œuvre pouvant être partagée au sein du bloc communal, ou avec les départements, ou avec les régions.

#### **Dans le domaine de l'habitat :**

- L'affirmation de véritables autorités organisatrices de l'habitat (cf. note de position en annexe)
- La décentralisation corrélative de la politique de rénovation énergétique des logements

#### **Dans le domaine de l'économie :**

- L'aménagement économique et la gestion des zones d'activités économiques
- Le soutien aux entreprises et l'animation du développement économique local

#### **Dans le domaine de la cohésion sociale et territoriale :**

- La petite enfance
- L'accès aux soins (en particulier les maisons de santé pluridisciplinaires)

#### **Dans le domaine de la transition écologique et énergétique :**

- L'organisation des mobilités du quotidien
- L'urbanisme (PLU(i), SCoT, opérations d'aménagement et stratégies foncières du bloc communal)
- Le petit et le grand cycle de l'eau, ainsi que l'assainissement
- Le développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur
- Les déchets et l'économie circulaire
- La protection de la biodiversité et la police de l'environnement

Nos adhérents ultra-marins, également réunis au sein de l'association Interco'Outre-mer, présidée par Mme Lyliane Piquion-Salomé, nous ont transmis un ensemble de contributions complémentaires dont nous souhaitons nous faire de relai (cf. annexes à ce courrier).

Nous espérons que le travail que nous pourrons engager ensemble dans les prochaines semaines, avec votre Gouvernement et avec le Parlement, permettra de dégager une méthode équilibrée pour repositionner l'État, et en conséquence les collectivités et leurs groupements, dans ces différents domaines. Pour tenir compte de la diversité des territoires, ces évolutions ne pourront être ni instantanées, ni uniformes.

Cette clarification des responsabilités et des compétences associées doit aussi être suivie d'une mise en adéquation des financements. Ce travail nécessitera donc impérativement une réflexion poussée sur l'évolution du panier de ressources financières et fiscales des collectivités locales, aujourd'hui inadapté, et d'un effort beaucoup plus conséquent de simplification des normes, à même de générer des économies significatives. Dès lors, le Comité des finances locales et le Conseil national d'évaluation des normes sont appelés à jouer un rôle important.

Enfin, les intercommunalités sont particulièrement soucieuses du respect du principe de stricte compensation des charges qui pourraient leur être transférées, avec une visibilité dans le temps et un respect total de la parole de l'État. Il serait inacceptable que les propositions retenues dans le projet de loi de décentralisation conduisent à accroître la tension sur les budgets locaux, déjà excessivement mis à contribution par le projet de loi de finances pour 2026.

Les élus du conseil d'administration d'Intercommunalités de France se tiennent prêt à travailler avec votre Gouvernement sur ces différentes hypothèses, qui seront approfondies et précisées lors des prochaines réunions de nos instances nationales. Élodie Jacquier-Laforge, directrice générale d'Intercommunalités de France ([e.jacquier-laforge@intercommunalites.fr](mailto:e.jacquier-laforge@intercommunalites.fr)), se tient à la disposition de votre cabinet pour organiser ces échanges.

Vous assurant de notre pleine mobilisation sur ces sujets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Sébastien Miossec**

Président délégué d'Intercommunalités de France  
Président de Quimperlé Communauté

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sébastien Miossec", is overlaid on a blue oval-shaped graphic. The graphic consists of a large outer oval and a smaller inner oval, with a wavy line connecting them at the bottom. The signature is positioned inside this graphic.